

Vous pouvez compter sur un accompagnement professionnel en cas de maladie liée au stress

Selon certains chiffres, en Belgique, les affections psychiques et liées au stress, comme le burn-out ou la dépression, sont l'une des principales causes d'incapacité de travail.

En tant qu'employeur, nous accordons évidemment une grande importance à la prévention, en vue d'éviter autant que possible ces affections.

Aujourd'hui, nous aimerions nous concentrer sur l'accompagnement supplémentaire que nous pouvons offrir à nos collègues **inaptes au travail** en raison de telles affections.



Grâce à **Vivium**, l'assureur de la garantie Incapacité de travail de notre assurance de groupe, nous pouvons offrir un accompagnement par l'intermédiaire d'un partenaire professionnel spécialisé dans le bien-être. Le rétablissement est ainsi encadré au maximum afin de faciliter votre retour au travail.

À cette fin, Vivium collabore avec plusieurs partenaires indépendants spécialisés dans le bien-être.

Nous encourageons chacun et chacune faire usage de ce précieux service lorsqu'il est proposé.

Voici une énumération des principaux éléments

- Lorsque vous déclarez une incapacité de travail résultant d'une affection psychique ou liée au stress, comme un burn-out ou une dépression, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Dans ce cas, le service médical de Vivium transmettra vos coordonnées à un partenaire externe spécialisé dans le bien-être.
- Il vous contactera par téléphone afin de vous exposer les différentes étapes du trajet.
- La participation n'est pas obligatoire et intervient sur une base volontaire.
- Tous les experts sont soumis au secret professionnel, gage d'un trajet qui se déroule en toute discrétion.
- L'accompagnement est entièrement gratuit pour vous.

Plus d'infos

Vous trouverez de plus amples informations concernant cette offre sur le site Web de Vivium :

<https://monassurancegroupe.vivium.be/fr/trajet-d-accompagnement>.